



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vendredi 25 novembre 2011

Nouvelle assignation d'AnsaldoBreda France, la RATP s'interroge !

AnsaldoBreda France a délivré aujourd'hui à la RATP une nouvelle assignation devant le tribunal de commerce de Marseille.

L'assignation d'AnsaldoBreda France vise à obtenir la somme de 2.550.000 euros, au titre de la liquidation de l'astreinte attachée à l'ordonnance ayant ordonné la poursuite du marché de rénovation des trains des lignes 8 et 7 du métro parisien.

Cette nouvelle procédure judiciaire constitue un acte d'hostilité majeur de la part d'AnsaldoBreda France à l'encontre de sa cliente, la RATP.

La poursuite du marché de rénovation des trains parisiens, telle qu'ordonnée par le tribunal de commerce de Marseille dans son jugement du 23 novembre 2011, réclamerait pourtant une attitude constructive et coopérative de la part d'AnsaldoBreda France, afin de restaurer le lien de confiance qu'elle a elle-même brisé avec la RATP.

AnsaldoBreda Spa, société mère italienne d'AnsaldoBreda France, qui tente d'échapper à ses responsabilités d'actionnaire et de dirigeant dans ce dossier, doit comprendre que la poursuite par la RATP de toute relation commerciale avec un fournisseur aussi hostile serait en tout état de cause vouée à l'échec et préjudiciable aux intérêts des usagers du métro parisien.

La RATP attend par ailleurs avec confiance que la Cour d'appel d'Aix en Provence infirme le jugement du tribunal de commerce.

SERVICE DE PRESSE RATP

T.01 58 78 37 37

www.ratp.fr – servicedepresse@ratp.fr

[www.twitter.com/GroupeRATP](https://twitter.com/GroupeRATP)
